



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du SUD-OUEST AMIENOIS

et abrogation des cartes communales de Bougainville, Briquemessnil-Floxicourt, Bussy-les-Poix, Courcelles-sous-Moyencourt, Fluy, Fresnoy-au-val, Fricamps, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignières-Châtelain, Liomer, Oissy, Saint-Germain-sur-Bresle, Thieulloy-l'abbaye et Villers-Campsart

1. Il sera procédé, à compter **du mardi 14 juin 2022** et pour une durée de 32 jours, soit jusqu'**au vendredi 15 juillet 2022** inclus, à une enquête publique portant :

- d'une part sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Sud-Ouest amiénois ;  
- d'autre part sur l'abrogation de 15 cartes communales (communes de Bougainville, Briquemessnil-Floxicourt, Bussy-les-Poix, Courcelles-sous-Moyencourt, Fluy, Fresnoy-au-val, Fricamps, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignières-Châtelain, Liomer, Oissy, Saint-Germain-sur-Bresle, Thieulloy-l'abbaye et Villers-Campsart) auxquelles le PLUi a vocation à se substituer au moment de son entrée en vigueur.

Le projet de PLUi du Sud-Ouest amiénois concerne les 63 communes correspondant à l'ancienne communauté de communes du Sud-Ouest amiénois, dont les bourgs structurants sont Airaines, Poix-de-Picardie, Hornoy-le-bourg, Beaucamps-le-vieux, Molliens-Dreuil et Quevauvillers. Il prévoit notamment les capacités foncières nécessaires à la production de quelque 1.500 logements et les modalités de leur répartition sur le territoire.

Cette procédure d'enquête publique est menée par la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (16 bis, route d'Aumale - 80290 POIX-DE-PICARDIE – 03.22.90.19.65 – [urbanisme@cc2so.fr](mailto:urbanisme@cc2so.fr)), auprès de laquelle toute information peut être demandée.

2. Les membres de la commission d'enquête, désignés par le Tribunal administratif sont :

- M. Didier BERNEAUX (président de la commission), conseiller indépendant en affaires de gestion ;  
- M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF en retraite ;  
- Mme Sandrine RENOULT, experte en évaluations immobilières et médiatrice judiciaire près de la cour d'appel d'Amiens.

3. Le dossier de l'enquête pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les sites Internet [www.cc2so.fr](http://www.cc2so.fr) et <http://plui-sudouestamienois.enquetepublique.net> ;
- (*sur support papier et sur poste informatique*) au siège de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest (siège de l'enquête) – 16 bis, route d'Aumale à Poix-de-Picardie, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 les jours ouvrés (lundi à vendredi) ;
- (*sur support papier*) dans chacune des mairies du Sud-Ouest amiénois (listées ci-dessous), aux horaires habituels d'ouverture de chacune d'entre elles.

Airaines	Famechon	Molliens-Dreuil
Arguel	Fluy	Montagne-Fayel
Aumont	Fourcigny	Morvillers-Saint-Saturnin
Avelesges	Fresnoy-au-val	Moyencourt-les-Poix
Beaucamps-le-jeune	Fricamps	Neuville-Coppegueule
Beaucamps-le-vieux	Gauville	Offignies

Belloy-Saint-Léonard	Guizancourt	Oissy
Bergicourt	Hescamps	Poix-de-Picardie
Bettembos	Hornoy-le-bourg	Quesnoy-sur-Airaines
Blangy-sous-Poix	Lachapelle	Quevauvillers
Bougainville	Lafresguimont-Saint-Martin	Riencourt
Briquemesnil-Floxicourt	Laleu	Sainte-Segrée
Brocourt	Lamaronde	Saulchoy-sous-Poix
Bussy-les-Poix	Le Quesne	Saint-Aubin-Montenoy
Camps-en-Amiénois	Lignières-Châtelain	Saint-Germain-sur-Bresle
Caulières	Liomer	Tailly-l'arbre à mouches
Courcelles-sous-Moyencourt	Marlers	Thieulloy-l'abbaye
Croixrault	Meigneux	Thieulloy-la-ville
Dromesnil	Méréaucourt	Villers-Campsart
Eplèsier	Méricourt-en-Vimeu	Vraignes-les-Hornoy
Equennes-Eramecourt	Métigny	Warlus

Le dossier sera consultable gratuitement. Il sera communicable en support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

4. Les observations et propositions du public pourront être reçues :

- sur les registres présents à cet effet au siège de la communauté de communes et en mairies d'Airaines, de Beaucamps-le-vieux, d'Hornoy-le-bourg, de Lignières-Châtelain, de Molliens-Dreuil, de Poix-de-Picardie et de Quevauvillers, pendant leurs horaires d'ouverture respectifs ;
- par courrier (à l'attention du président de la commission d'enquête) envoyé à l'adresse suivante : Communauté de communes Somme Sud-Ouest – 16 bis, route d'Aumale – B.P. 70033 – 80290 POIX-DE-PICARDIE ;
- par courriel adressé à l'adresse suivante : [plui-sudouestamiinois@enquetepublique.net](mailto:plui-sudouestamiinois@enquetepublique.net).

5. Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :

- le mardi 14 juin, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairies d'Hornoy-le-bourg et de Poix-de-Picardie ;
- le mercredi 15 juin, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Beaucamps-le-vieux ;
- le jeudi 16 juin, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie d'Airaines ;
- le vendredi 17 juin, de 16 h 00 à 19 h 00 en mairie de Molliens-Dreuil ;
- le samedi 18 juin, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Lignières-Châtelain ;
- le mercredi 22 juin, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Quevauvillers ;
- le vendredi 24 juin, de 16 h 00 à 19 h 00 en mairie de Poix-de-Picardie ;
- le samedi 25 juin, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Molliens-Dreuil ;
- le vendredi 1<sup>ier</sup> juillet, de 16 h 00 à 19 h 00 en mairies d'Airaines et de Beaucamps-le-vieux ;
- le samedi 2 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairies d'Hornoy-le-bourg, de Poix-de-Picardie et de Quevauvillers ;
- le jeudi 7 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Poix-de-Picardie et de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Lignières-Châtelain ;
- le vendredi 8 juillet, de 16 h 00 à 19 h 00 en mairies d'Hornoy-le-bourg et de Quevauvillers ;
- le samedi 9 juillet, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairies d'Airaines, de Beaucamps-le-vieux et de Molliens-Dreuil ;
- le vendredi 15 juillet, de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie de Poix-de-Picardie ;

6. A l'issue de l'enquête, le projet de PLUi du Sud-Ouest amiénois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, est susceptible d'être approuvé par la communauté de communes.

7. A l'issue de la remise par la commission d'enquête de son rapport et ses conclusions motivées, ceux-ci seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest, dans chacune des mairies listées à l'article 3 et à la Préfecture de la Somme (aux jours et heures habituels d'ouverture) ainsi que sur le site Internet [www.cc2so.fr](http://www.cc2so.fr).